



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

SÉANCE DU 20 JUILLET 2020

DCM20200720/009

Représentation des Elus Municipaux au sein des COLLEGE ET  
LYCEE - Désignation

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 21 juillet 2020.

Que la convocation a été faite le 13 juillet 2020.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	43
Représentés :	2
Absents :	0
Total des votes :	45

Pour le Maire et par délégation  
Le 1er Adjoint



Jean-Marc PEQUIN

L'an deux mille vingt, le vingt juillet, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, DIJOUX Sabrina, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, COUPOU Jimmye, NAZE Gilles, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, ASSICANON Jean Thierry, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, GRONDIN Jimmy, LARIVIERE Marie, RAMIN Jean Yannick, MAILLOT Serge René, SABABADY Marie Josette, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adelaide, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, SAID Moussa, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, VIRAPOULLE Jean-Marie, CHANE TO Marie Lise, PAYET Viviane, FENELON Jean Claude, SOUPRAMANIEN Stéphane, NAUD CARPANIN Marie- Hélène, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, LATCHOUMY Rosange, BARBE Ludovic

**ETAIENT REPRESENTES :**

MM. VIRAPOULLE Jean-Paul, TIPAKA Nadia

**ETAIENT ABSENTS :**

**SECRETARE DE SEANCE :**

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

**DCM20200720/009 - Représentation des Elus Municipaux au sein des COLLEGE ET LYCEE  
- Désignation**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir désigner deux représentants pour siéger au sein des divers Conseils d'administration des collèges et lycées de Saint-André, à savoir :

<b>Collèges</b>	<b>Représentants</b>
Joseph BEDIER	Elodie PRAUD – Jimmye COUPOU
Cambuston	Marie LARIVIERE - Jimmy GRONDIN
Mille Roches	Thierry ASSICANON – Audrey PERIANIN-CARPIN
Fayard	Jean Paul CONSTANT - MoussaSAID
Morin	Catherine Anne PAYET – Laurent PAPAYA
Sainte-Geneviève	Isabelle PERMACAONDIN – Sabrina BENOIT

<b>Lycées</b>	<b>Représentants</b>
Professionnel Jean Perrin	Primilla CEVAMY – Sabrina DIJOUX
Sarda Garriga	Jean Yannick RAMIN –Stéphanie POINY TOPLAN
Mahatma Gandhi	Mickaël SOUBAYA PAJANIANDY – Jean-Pierre GOURAMA

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :**

De désigner comme suit les deux représentants de la collectivité pour siéger au sein des conseils d'administration des collèges et lycées de Saint-André :

<b>Collèges</b>	<b>Représentants</b>
Joseph BEDIER	Elodie PRAUD – Jimmye COUPOU
Cambuston	Marie LARIVIERE - Jimmy GRONDIN
Mille Roches	Thierry ASSICANON – Audrey PERIANIN-CARPIN
Fayard	Jean Paul CONSTANT - MoussaSAID
Morin	Catherine Anne PAYET – Laurent PAPAYA
Sainte-Geneviève	Isabelle PERMACAONDIN – Sabrina BENOIT

<b>Lycées</b>	<b>Représentants</b>
Professionnel Jean Perrin	Primilla CEVAMY – Sabrina DIJOUX
Sarda Garriga	Jean Yannick RAMIN –Stéphanie POINY TOPLAN
Mahatma Gandhi	Mickaël SOUBAYA PAJANIANDY – Jean-Pierre GOURAMA

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

27 JUL. 2020

Pour extrait conforme

Fait à Saint-André le 27 juillet 2020  
Le Maire et par délégation  
Le 1er Adjoint



Jean-Marc PEQUIN

Accusé de réception en préfecture  
974-219740099-20200727-DCM20200720-  
009-DE  
Date de télétransmission : 27/07/2020  
Date de réception préfecture : 27/07/2020